

France-Paris: Mortars
OJ S 59/2017 24/03/2017
Contract notice
Supplies

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: DGA/SCA

National registration number: fr 152 000 527 00092

Postal address: Ministère de la défense — direction générale de l'armement — direction des opérations — service des achats d'armement — Mindef/DGA/DO/S2A — 60 boulevard du Général Martial Valin — CS 21623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Country: France

For the attention of: Acheteur négociateur, Mme Florence Grimal

Internet address(es):

General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>

Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>

Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Additional information can be obtained from:

Official name: Mindef/DGA/DO/S2A/PROD/DA-BS/Bourges

National registration number: fr 152 000 527 00092

Postal address: Ministère de la défense — direction Générale de l'armement — direction des opérations — service des Achats d'armement — Rocade Est — Echangeur de Guerry

Town: Bourges Cedex

Postal code: 18021

For the attention of: Acheteur négociateur, Mme Florence Grimal

E-mail: florence-b.grimal@intradef.gouv.fr

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Phase de candidatures uniquement

National registration number: fr 152 000 527 00092

Postal address: La présente publication concerne uniquement un appel à candidatures. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Town: Bourges Cedex

Postal code: 18021

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: La dématérialisation étant obligatoire, cette adresse n'est utile que pour l'envoi de la copie de sauvegarde

National registration number: fr 152 000 527 00092

Postal address: Ministère de la défense — direction Générale de l'armement — direction des Opérations — service des Achats d'armement. DGA/DO/S2A/DA-BS/Bourges Rocade Est — Echangeur de Guerry

Town: Bourges Cedex

Postal code: 18021

For the attention of: Acheteur négociateur, Mme Florence Grimal

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Qualification et fourniture d'un système d'arme mortier de 60 mm, incluant des munitions, des moyens d'instruction et de soutien associés.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Lieu principal d'exécution des fournitures dans les locaux du titulaire ou de ses éventuels sous-contractants. Lieu principal de livraison des fournitures: sur sites du ministère de la Défense en France métropolitaine.

NUTS code FR France

II.1.3. Information about framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Description du marché:

Les prestations à réaliser sont notamment les suivantes:

- La qualification du système d'arme mortier de 60 mm,
- la qualification du système de soutien du système d'arme mortier de 60 mm,
- la fourniture des mortiers de 60 mm et des unités collectives d'accompagnement,
- la fourniture des obus de mortiers de 60 mm (explosifs, éclairants visible, éclairants infrarouge, fumigènes, d'exercice),
- la fourniture des bipieds d'appoints et de leurs dispositifs de pointage associés,
- la fourniture d'emballages métalliques pour obus,
- la formation des primo-formateurs,
- la fourniture des lots d'outillages,
- la fourniture de la documentation technique,
- la fourniture des listes d'approvisionnements initiaux et des équipements nécessaires à l'instruction.

Le présent marché contient à la fois des prestations et/ou fournitures donnant lieu à l'émission de bons de commande en application de l'article 72 du décret n° 2016-361 et d'autres prestations (de type forfaitaires susceptibles d'être commandées à la notification du marché).

Procédure:

Le présent projet de marché est soumis à la procédure d'appel d'offres restreint conformément

aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et des articles 21-I-1° et 61 à 63 du décret n° 2016-361.

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique.

La présente publication concerne uniquement un appel à candidatures. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

II.1.6. CPV code(s)

35322400 Mortars, 35330000 Ammunition

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le besoin porte sur les quantités prévisionnelles suivantes, données à titre indicatif:

- De l'ordre de 120 mortiers de 60 mm et unités collectives d'accompagnement,
- de l'ordre de 6 500 obus de mortier de 60 mm explosifs,
- de l'ordre de 2 000 obus de mortier de 60 mm éclairants visible,
- de l'ordre de 2 300 obus de mortier de 60 mm éclairants infrarouge,
- de l'ordre de 2 500 obus de mortier de 60 mm fumigènes,
- de l'ordre de 4 700 obus de mortier de 60 mm d'exercice,
- de l'ordre de 50 bipieds d'appoint et dispositifs de pointage associés,
- de l'ordre de 30 emballages métalliques pour obus,
- de l'ordre de 30 lots d'outillage Ntl 1 et 20 lots d'outillage Ntl 2.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 45 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère de la défense.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes et soldes) est conforme aux dispositions des articles 59 à 61 de l'ordonnance n° 2015-899 et aux articles 97 à 127 du décret n° 2016-361.

Le type et la forme de prix des prestations seront forfaitaires et unitaires, définitifs et révisables.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément au décret n° 2013-269 du 29.3.2013. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est: L'Agent comptable des services industriels de l'armement (ACSLA)

Le Vendôme III

11 rue du Rempart

93196 Noisy-le-Grand Cedex.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conformément à l'article 38 du décret n° 2016-361, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le marché prévoira que le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article 38 III du décret n° 2016-361.

En application de l'article 38 V du décret n° 2016-361, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois:

- 1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- 2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

En outre, en application de l'article 38-iv du décret n° 2016-361, la composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, jusqu'à la date de signature du marché public, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées.

L'Acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies. Dans les autres cas, la composition des groupements ne peut pas être modifiée.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat (ou le groupement) devra fournir, dans leur intégralité, les éléments figurant dans les formulaires DC1 et DC2 dans leurs dernières

versions accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires — candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».

En outre, le candidat ou chaque membre du groupement devra fournir:

- Un extrait K, Kbis, D1 datant de moins de 3 mois;
- Un certificat prouvant que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales auprès du Trésor Public (formulaire 3666 pour l'impôt sur les revenus ou formulaire directement en ligne via le compte fiscal pour l'impôt sur les sociétés et la Tva) au 31 décembre de l'année n-1;
- L'Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (attestation de l'Urssaf mentionnant «Article L.243-15 du code de sécurité sociale»).

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci fourniront les documents listés au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires — compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger».

Le formulaire DC4 devra également être accompagné d'une attestation sur l'honneur indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une des interdictions de soumissionner prévue aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23.7.2015.

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire DC4 dans sa dernière version accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article 123 du décret n° 2016-361.

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Le candidat devra indiquer les informations demandées à la rubrique F du formulaire DC2 précité et notamment fournir une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel réalisé au cours des trois derniers exercices connus.

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires-candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».

Minimum level(s) of standards possibly required: Le chiffre d'affaire annuel du candidat (opérateur économique ou groupement d'opérateurs économiques) du dernier exercice connu ou en moyenne sur les 3 derniers exercices connus devra être égal ou supérieur à 22 000 000 EUR.

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions: Cette information peut être fournie en indiquant les éléments figurant au bloc H du formulaire DC4 précité.

Minimum level(s) of standards possibly required: Néant.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose des capacités suivantes:

C1) Capacité technique à maîtriser la compatibilité du couple arme-munition d'un système d'arme de mortier;

C2) Capacité technique à mener une qualification d'un système d'arme;

C3) Capacité technique à réaliser ou à faire réaliser des prestations d'essais relatives à la qualification d'un système d'arme de mortier;

C4) Capacité technique de production permettant la fabrication de mortiers et d'obus de mortier;

C5) Capacité à entretenir un système d'assurance de la qualité.

Pour les renseignements demandés pour démontrer la détention de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires — renseignements demandés pour démontrer la détention des capacités techniques et/ou professionnelles».

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3) «Informations complémentaires — candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».

Minimum level(s) of standards possibly required

Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités dans chacun des domaines ci-dessus, seront éliminés.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

Minimum level(s) of standards possibly required

Néant.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information**IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

2017 92 0019

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

25.4.2017 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques

En complément à la rubrique III.2) du présent avis, si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés par l'acheteur (Voir la section III.2) supra). Par ailleurs, il devra également produire par tout moyen la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

A ce titre, le candidat fournira les informations demandées à la rubrique G du DC2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.

Information sur la sous-traitance:

Dans le présent avis, le terme «sous-traitant» utilisé par le présent formulaire s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance.

Les contrats de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance feront l'objet d'une acceptation dans les conditions prévues aux articles 63 V de l'ordonnance n° 2015-899, 121 à 123 du décret 2016-361. A cette fin, le soumissionnaire présentera à la personne publique avec son offre ou, après le dépôt de son offre, la

déclaration mentionnée à l'article 122 du décret 2016-361.

Afin d'actualiser la déclaration faite au titre du DC4 et cela aux fins d'être conforme aux dispositions du I de l'article 122 du décret, celle-ci devra notamment indiquer le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant, le lieu d'exécution des prestations et se voir joindre une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner (mentionnée au 122-I du décret).

Le rejet d'un sous-traitant n'est possible que dans les cas définis à l'article 123 du décret 2016-361.

Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE:

Conformément à l'article 37 du décret 2016-361, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

Modalités de transmission des candidatures:

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique.

Les candidatures doivent être transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme des achats de l'état (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com).

Conformément à l'article 33 du décret 2016-361, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique I.1 «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées » du présent avis.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com rubrique «marchés», sous rubrique «procédures et documentation marchés publics», sous rubrique «modalités de transmission des candidatures au S2a», fichier « annexe pour les AAPC lancés après le 1.4.2016 » à l'adresse suivante:

[Http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des](http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des)

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique I.1) «Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues».

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération. Les documents contenus dans le dossier de candidature, y compris le DC1 (même s'il ne comporte plus, dans sa dernière version en vigueur, de cadre de mention de signature), et le cas échéant le DC4, devront être signés électroniquement par une personne habilitée à engager la société.

En ce qui concerne les fichiers électroniques, il est rappelé qu'un zip signé ne vaut pas signature du ou des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

Le délai de validité des offres sera indiqué dans les documents de la consultation.

Langue:

Conformément à l'article 43 VI du décret 2016-361, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, seule la version en langue française fait foi.

Durée du marché:

La durée indiquée à la rubrique II 3 est donnée à titre purement indicatif.

Informations complémentaires relatives aux conditions de participation

Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la situation juridique et la capacité

économique, financière, technique et professionnelle minimale requise en vue de la sélection des candidatures, il est impérativement demandé aux candidats de fournir, sous peine de rejet de la candidature, les informations figurant aux formulaires DC1 et DC2 (accessibles sur le site:

[Http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)) ainsi que le cas échéant dans le (les) formulaire(s) DC4 (accessibles sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>), dernières versions en vigueur.

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

Compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger:

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci devront fournir:

- 1) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de leur établissement, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 relative aux marchés publics;
- 2) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, s'ils ne sont pas tenus d'avoir un tel numéro, un document mentionnant leur identité et leur adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de leur représentant fiscal ponctuel en France;
- 3) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29.4.2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale;
- 4) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants:
 - A) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription;
 - B) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel;
 - C) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Renseignements demandés pour démontrer la détention des capacités techniques et/ou professionnelles mentionnées au III.2.3):

- pour démontrer la capacité C1, le candidat (opérateur économique individuel ou groupement d'opérateurs économiques) fournira une description du processus de maîtrise de cette compatibilité. Cette description pourra utilement être accompagnée de rapports d'essais;
- pour démontrer la capacité C2, le candidat (opérateur économique individuel ou groupement d'opérateurs économiques) fournira une description du processus à suivre pour réaliser une qualification d'un système d'arme;
- pour démontrer la capacité C3, le candidat (opérateur économique individuel ou groupement d'opérateurs économiques) fournira un descriptif de l'ensemble des moyens dont il aurait besoin pour réaliser ou faire réaliser les prestations d'essais nécessaires à la

qualification d'un système d'arme de mortier;

— pour démontrer la capacité C4, le candidat (opérateur économique individuel ou groupement d'opérateurs économiques) fournira un descriptif de l'ensemble des moyens lui permettant de fabriquer des mortiers et des obus de mortier;

— pour démontrer la capacité C5, le candidat (opérateur économique individuel ou groupement d'opérateurs économiques) fournira un certificat délivré par un organisme indépendant, attestant que son système qualité répond aux exigences de l'ISO 9001 version 2008 ou équivalent;

Toutes les quantités sont données à titre indicatif et prévisionnel, elles peuvent faire l'objet d'évolutions.

Cf VI.4.2) Introduction des recours

Référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du code de justice administrative)

Référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du code de justice administrative)

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 22.3.2017.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du Tribunal administratif de Paris (voir coordonnées ci-dessus)

VI.5. Date of dispatch of this notice

22.3.2017